

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 2 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND,

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à Mr Patrick LAFARGE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Pierre LEVEQUE.

Absentes : Mmes Nadia VINCENT, Emeline POUSSARD

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Acquisition des parcelles C 929 (Chêneveaux), C 892, 893 et 894 (Chi Loup),
- Avis sur le rapport de la CLECT,
- Avis du conseil sur l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé pour le déploiement du compteur gaz communicant « Gazpar »,
- Modification des horaires d'éclairage public,
- Demande de subvention FDAC 2019,
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Créances éteintes Assainissement,
- Proposition de motion relative à la démarche de nouvelle organisation des services des finances publiques de la Charente,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur GAUTIER aura quelques minutes de retard, mais le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 10 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Acquisition des parcelles C 929 (Chêneveaux), C 892, 893 et 894 (Chi Loup)

Monsieur Le Maire explique que les parcelles suivantes

- C n° 929 (524 m²) correspondant à l'impasse des Chêneveaux
- C n° 892 (322 m²), 893 (90 m²) et 894 (1 066 m²) correspondant à la rue du Chi Loup

utilisées comme voie publique, sont goudronnées et entretenues par la commune mais appartiennent toujours à un particulier.

Il propose au Conseil d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique ; les frais de notaire s'élèvent à 156 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'acquérir les parcelles, 10 pour.

Monsieur GAUTIER arrive en cours de séance.

4 - Avis sur le rapport de la CLECT

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixant les montants des transferts de charges suite à l'harmonisation des compétences au 1^{er} janvier 2019 :

- Ecole : 122 382 €
- SDIS : - 28 348 €
- SILFA : - 837 €
- VOIRIE : - 187 €

L'attribution de compensation 2019 sera recalculée en fonction de ces montants.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT, à l'unanimité des présents, 11 pour.

5 – Avis du conseil sur l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé pour le déploiement du compteur gaz communicant « Gazpar »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en sa séance du 9 Mai 2019 avait donné son accord pour réaliser une étude afin d'installer une antenne relais sur un des pylones du stade pour le télérelevé des compteurs gaz.

L'étude a été réalisé par GRDF, Monsieur le Maire demande au Conseil son avis pour l'implantation de cette antenne relais.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF à la majorité, 10 pour, 1 contre.

6 - Modification des horaires d'éclairage public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis les travaux d'aménagement de la RD 22 de nombreux disfonctionnement ont été constatés sur l'éclairage public du site Mairie / RD 22 / Zone Artisanale.

Le SDEG demande une délibération fixant les horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires afin de reprogrammer l'ensemble de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

	Ensemble de la Commune sauf Mairie	Mairie / Salle des Fêtes
du Dimanche soir au Vendredi matin	Coupure à 22 h 30	Coupure à 22 h 30
	Allumage à 6 h 30	Allumage à 6 h 30
du Vendredi soir au Dimanche matin	Coupure à 22 h 30	Pas de coupure
	Allumage à 6 h 30	

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

7 - Demande de subvention FDAC 2019

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux de voirie 2019 sélectionnés par la commission voirie :

- enrobé sur une partie de la VC 117, "Chemin de la Nougeraie", pour un montant de 4 194 € par ARE TP,

- enrobé sur une partie de la VC 53, "Rue des Arnauds", pour un montant de 3 552 € par ARE TP,

- gravillonnage sur une partie de la VC 15, "Rue de l'Angle Droit", pour un montant de 2 844 € par ARE TP.

Les deux autres entreprises de travaux publics contactées, Entreprise GUERIN et SNG TP ont répondu défavorablement pour cause de planning déjà complet sur 2019.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du FDAC.

Le Conseil Municipal valide les devis et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, à l'unanimité des présents, 11 pour.

8 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique qu'un certain nombre d'impayés de factures assainissement sur la période de 2010 à 2016 n'ont pas pu être recouvert.

Monsieur DANEY le trésorier demande leur admission en non-valeur pour un montant total de 1 412,89 €.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de ces créances à la majorité, 10 pour, 1 abstention.

9 - Créances éteintes Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'une commission de surendettement a validé l'effacement des dettes d'une ancienne habitante de CHASSORS qui avait des impayés d'assainissement d'un montant de 300 €.

Par conséquent, Monsieur le Trésorier demande de passer la somme à l'article n° 6542 afin d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal accepte d'éteindre la dette de 300 € à la majorité, 10 pour, 1 abstention.

10 - Proposition de motion relative à la démarche de nouvelle organisation des services des finances publiques de la Charente

Monsieur le Maire propose de prendre une motion pour soutenir le maintien de la Trésorerie de Jarnac et dénoncer le projet de nouvelle organisation des services des finances publiques.

Le Conseil accepte la motion à l'unanimité des présents, 11 pour.

11 - Informations et questions diverses

- Ecole : la cantinière est en arrêt maladie. La restauration sera assurée par la société SCOLAREST.

- Salle polyvalente : permis de construire toujours en cours d'instruction. Avis favorable de la commission de sécurité.

- Défense incendie : projet de financement d'une bâche incendie à la Cadois en partenariat avec un agriculteur de GUITRES.

- Elagage des chemins blancs : la commune n'est pas équipée pour élaguer de manière efficace tous les chemins blancs. Monsieur le Maire propose un devis pour l'ensemble des chemins blancs d'un montant de 13 608 €. Le conseil décide de faire réaliser l'élagage par l'entreprise PERODEAU d'une partie des chemins blancs cette année. Le reste sera effectué l'an prochain.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.